



FICHE FORMATION

ENVIRONNEMENT, ICPE & ÉNERGIE

Formation : Mettre en œuvre la gestion des déchets industriels

Durée : 4,5 Jours

L'essentiel

Maîtriser les diverses obligations et mettre en place une gestion des déchets efficace

Quatre jours et demi pour organiser la gestion des déchets d'un site industriel : tri, stockage, filières, traçabilité et réduction à la source.

Enjeux

- Un déchet mal identifié part dans la mauvaise filière : le producteur reste responsable jusqu'à son élimination finale.
- Les déchets dangereux exigent un stockage, un étiquetage et un suivi que les flux banals ne demandent pas.
- Le coût d'élimination pèse sur la marge : réduire à la source est plus rentable, mais suppose d'agir sur la production.

Objectifs pédagogiques

- Recenser et caractériser les déchets produits par le site.
- Distinguer déchets dangereux et non dangereux et choisir la filière adaptée.
- Organiser le tri, le stockage et la traçabilité.
- Choisir et suivre des prestataires de collecte et de traitement.
- Construire un plan de réduction des déchets.

Programme détaillé

- 1 Cadre réglementaire des déchets et responsabilité du producteur.
- 2 Nomenclature des déchets et caractérisation.
- 3 Hiérarchie des modes de traitement : prévention, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.
- 4 Tri, collecte interne, stockage et étiquetage.
- 5 Traçabilité : bordereaux de suivi, registres.
- 6 Choix et contrôle des prestataires.
- 7 Plan d'actions de réduction et indicateurs.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Responsables environnement, QHSE et exploitants de sites industriels

Prérequis

- Aucun prérequis formel ; connaissance des flux de déchets du site utile.

Modalités pédagogiques

- Blended learning : apports à distance et regroupement en présentiel, avec travail sur les déchets du site de chaque participant.

Évaluation des acquis

- Étude de cas et bilan des acquis.

Cadre d'application

La formation ne remplace ni la déclaration des déchets ni les autorisations propres au site. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France et de l'Union européenne ; les textes applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiés avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com